

**Compte rendu succinct
du Conseil communautaire
du 11 aout 2020**

L'an deux mil vingt, le onze aout, à dix-huit heures, les membres du Conseil Communautaire de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE, se sont réunis à l'Espace Mont Gerbassou à Ambazac sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur Alain AUZEMERY, Président.

PRÉSENTS : A. AUZEMERY, Président, J.-M. PEYROT, N. ROCHE, M. VERGNOUX, J.-C. SOLIS, J.-M. LEGAY, B. DUPIN, J. PLEINEVERT, J.-J. DUPRAT, F. DUPUY, L. BOURDIER, J.-M. HORRY, J.-M. BERTRAND, Vice-Présidents, O. CHATENET, K. BERNARD, R. SOLANS EZQUERRA, N. NICOULAUD, M. JANDAUD, B. LARDY, B. TROUBAT, H. FRENAY, E. PETIT, P. VALLIN, M.-L. GANDOIS, J.-P. POULET, J.-P. PORTE, M. PERTHUISOT, L. BILA, M. PERROT, P. ROBERT, C. ROUX, G. JOUANNETAUD, C. ROSSANDER, B. LAUSERIE, H. DELOS, A. TERRANA, M. BASCANS, B. PEIGNER.

ABSENTS : S. CHÉ (procuration à M. VERGNOUX), A. BROUILLE (procuration à A. AUZEMERY), F. MAITRE (procuration à J.-M. PEYROT), V. CARRÉ, B. TRICARD (procuration à L. BILA), D. PERROT (procuration à N. ROCHE), B. FOUCAUD (procuration à C. ROSSANDER).

ASSISTAIENT : T. METAIS, A. MORY, M.-C. SERVAES.

Monsieur le Président procède à l'appel des membres et, constatant que le quorum est atteint, il déclare que l'assemblée peut valablement délibérer.

- Mme Gisèle JOUANNETAUD est désignée comme secrétaire de séance.
- Adoption du procès-verbal de la séance du 09 juillet 2020 à l'unanimité.

I. Création des commissions thématiques

Le Président, Alain AUZEMERY, expose les attributions des 12 Vice-Présidents et propose la création d'une commission thématique par Vice-Président, soit 13 commissions (1 Président et 12 Vice-Président).

Les 13 commissions seraient les suivantes :

1. Développement économique – Tourisme ;
2. Finances – Affaires générales ;
3. Enfance, jeunesse – Ecole de Musique et de Danse – Pôle lecture ;
4. Action sociale – Prévention de la délinquance ;
5. Communication ;
6. Assainissement – Eau ;
7. Intérêt communautaire – Définition des compétences – Numérique (partie travaux) ;
8. Voirie – Chemins ;
9. Développement durable – Mobilité – Déchets ;
10. Patrimoine immobilier – Aire d'accueil des gens du voyage ;
11. Action culturelle – Vie associative – Citoyenneté ;
12. Urbanisme – Habitat social – Projets structurants – Numérique (partie projets) ;
13. Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI) – Forêt – Plan Climat Air-Énergie Territorial (PCAET).

Décision adoptée à la majorité (14 abstentions).

II. Indemnité du Président, des Vice-Présidents et des Conseillers communautaires délégués

Le Conseil Communautaire décide de l'attribution des indemnités de fonctions suivantes :

- **55%** de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le Président, à compter du 09 juillet 2020.
- **20%** de l'indice brut terminal de la fonction publique pour le 1^{er} Vice-Président, à compter du 09 juillet 2020.
- **16,5%** de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les Vice-Présidents numéro 2 à 12, à compter du 09 juillet 2020.
- **5,60%** de l'indice brut terminal de la fonction publique pour les conseillers communautaires délégués, à compter du 09 juillet 2020.

Décision adoptée à l'unanimité.

III. Répartition du Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communes (FPIC)

Monsieur le Préfet a notifié, par lettre en date du 16 juillet 2020, le montant total du FPIC attribué au territoire de la Communauté de communes ELAN LIMOUSIN AVENIR NATURE pour l'exercice 2020 et qui s'élève à 791 123,00 €.

Le Conseil Communautaire décide, à l'unanimité, d'opter pour le mode de répartition « dérogatoire libre », avec versement de la totalité du FPIC à la Communauté de Communes ELAN.

IV. Aide à l'immobilier d'entreprise – Élargissement des compétences de l'aide du département.

En 2017, la Communauté de Communes a délégué au Département de la Haute-Vienne une partie de sa compétence en matière d'aide à l'immobilier d'entreprise, relative au secteur de l'artisanat, de la production industrielle, de la construction et du génie civil.

Face à l'épidémie de COVID-19, le Département souhaite pouvoir élargir temporairement cette délégation de compétence aux activités de restauration et de l'hôtellerie impactées par la crise sanitaire et économique.

Décision adoptée à l'unanimité.

V. Office de tourisme communautaire – Tarifs des ventes

De nouveaux objets à l'image de l'Office de tourisme de la Communauté de communes et des Monts du Limousin ont été réalisés et sont destinés à être commercialisés dans les deux bureaux d'information touristique (Ambazac et Bessines).

Il est également proposé de vendre à prix coutant le livre de poésie d'un auteur de Compreignac.

Les tarifs sont les suivants :

| DESIGNATION (prestation groupe) | TARIFS 2020 |
|-------------------------------------|-------------|
| Visite groupe Haute-Vienne Tourisme | 3,00 € |

| DESIGNATION (prestation individuelle) | TARIFS 2020 |
|---|-------------|
| Visite commentée patrimoine, balade et artisanat | 3,00 € |
| Visite commentée patrimoine, balade et artisanat – <i>tarif enfant</i> | 1,50 € |
| Dégustation | 2,00 € |
| Visite à la ferme et goûter dégustation | 4,00 € |
| Visite à la ferme et goûter dégustation – <i>tarif enfant</i> | 2,00 € |
| Visite commentée par un professionnel/prestataire extérieur | 6,00 € |
| Visite commentée par un professionnel/prestataire extérieur – <i>tarif enfant</i> | 3,00 € |
| Acompte visite groupe (hors contrat HVT) | 10,00 € |
| Qualification chambres d'hôtes référence (chambre double) | 60,00 € |
| Qualification chambres d'hôtes référence (chambre supplémentaire) | 15,00 € |

| | |
|--|--------------------|
| Qualification chambres d'hôtes référence (chambre familiale) | 70,00 € |
| DESIGNATION (boutique) | TARIFS 2020 |
| Carte postale simple | 0,80 € |
| Carte postale double | 1,00 € |
| Guide Espace Valadon | 5,00 € |
| Généalogie | 10,00 € |
| Affiche | 2,00 € |
| Reproduction tableau | 10,00 € |
| Magnet carré | 1,00 € |
| Magnet rectangulaire | 3,00 € |
| Catalogue Fondation Gianadda | 40,00 € |
| Catalogue Hommage soldats 14-18 | 20,00 € |
| Catalogue Généalogie BETOUT | 18,00 € |
| Livre Bessines au fil des siècles | 12,00 € |
| Livre Châteaux et Grandes Demeures de Haute-Vienne | 22,00 € |
| Livres Maçons migrants | 12,00 € |
| Topo guide Monts d'Ambazac (Rando Zen) | 5,00 € |
| Livre Morterolles et sa commanderie | 8,00 € |
| Guide randonnées de Compreignac | 5,00 € |
| Carte de randonnée Nature et Patrimoine | 12,00 € |
| Lot cartes randonnées et autre documentation | 13,00 € |
| Polaire avec logo Comité Régional du Tourisme | 18,00 € |
| Gilet avec logo Comité Régional du Tourisme | 13,00 € |
| Objet textile (casquette, tablier, sac à dos cordelettes, sac tissu) | 12,00 € |
| Objet porcelaine (mug) | 10,00 € |
| Magnet grand modèle | 6,00 € |
| Livre « La nature en poésie » par Aimé Bureau | 10,00 € |

Décision adoptée à l'unanimité.

VI. Travaux de toiture sur le bâtiment de la maison de l'enfance situé à Chamborêt

La toiture du bâtiment accueillant la Crèche et de l'Accueil de Loisir Sans Hébergement (ALSH) a fait l'objet d'une 1^{ère} réfection suite à un sinistre (inondations). Malgré cette réfection les désordres ont perduré. Les procédures contentieuses engagées ont abouti à un accord avec les assurances.

Le cabinet d'architecte ABSIDE propose d'assurer la maîtrise d'œuvre de l'opération, avec des honoraires à hauteur de 10% pour la mission de base et hauteur de 2% pour la mission d'exécution ce qui représenterait 16 800 € HT.

Il est proposé de valider la maîtrise d'œuvre et de lancer les consultations pour les travaux.

Alain AUZEMERY, expose qu'en complément de la réfection des travaux de toiture, une étude sera menée pour la pose de panneaux photovoltaïques sur ce toit.

Jean-Jacques DUPRAT se réjouit que le PCAET soit mis en avant sur ce projet.

Décision adoptée à l'unanimité.

VII. Création de la Commission d'Appel d'Offre

Suite à l'installation de la nouvelle assemblée communautaire, il est nécessaire de constituer la Commission d'Appel d'Offres (CAO) à caractère permanent, dans les conditions prévues à l'article L1411-5 du Code Général des Collectivités territoriales.

Le Conseil communautaire constitue comme suit la Commission d'Appel d'Offres :

Président : Alain AUZEMERY
Suppléant : Jean-Michel PEYROT

| Titulaires | Suppléants |
|-------------------|---------------------|
| Jean-Marie HORRY | Karine BERNARD |
| Marina VERGNOUX | Daniel PERROT |
| Elisabeth PETIT | Jean-Marc LEGAY |
| Franck MAITRE | Jean-Jacques DUPRAT |
| Fabien DUPUY | Jacques PLEINEVERT |

Décision adoptée à l'unanimité.

VIII. Création de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT)

Suite à l'installation de la nouvelle assemblée communautaire, il est nécessaire de constituer la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Le Conseil communautaire constitue comme suit la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées :

| Communes | Titulaires | Suppléants |
|----------------------------------|----------------------|----------------------|
| <i>Ambazac</i> | Marina VERGNOUX | Nathalie NICOLAUD |
| <i>Bersac-sur-Rivalier</i> | Jean-Michel BERTRAND | Laurence COSSIAUX |
| <i>Bessines-Sur-Gartempe</i> | Andréa BROUILLE | Roland LEZEAUD |
| <i>Breuilaufa</i> | Franck MAITRE | Fabienne PREVOST |
| <i>Chamborêt</i> | Jean-Jacques DUPRAT | Jean-Luc BERTON |
| <i>Compreignac</i> | Jacques PLEINEVERT | Pierre VALLIN |
| <i>Folles</i> | Jean-Paul POULET | Thierry METAIS |
| <i>Fromental</i> | Fabien DUPUY | Thierry PAUFIQUE |
| <i>Jabreilles-Les-Bordes</i> | Gérard BOUTHIER | Vincent CARRÉ |
| <i>La Jonchère-Saint-Maurice</i> | Jean-Marie HORRY | Marie-Claude SERVAES |
| <i>Laurière</i> | Jean-Pierre PORTE | Philippe DOYELLE |
| <i>Le Buis</i> | Laurent BOURDIER | Jean-Claude THOMAS |
| <i>Les Billanges</i> | Manuel PERTHUISOT | Jacques GOURCEYROLLE |
| <i>Nantiat</i> | Nathalie ROCHE | Chantal PIQUET |
| <i>Nieul</i> | Béatrice TRICARD | Laurent BILA |
| <i>Razès</i> | Jean-Marc LEGAY | Kévin GOUDARD |
| <i>Saint-Jouvent</i> | Jany-Claude SOLIS | Lydie MANUS |
| <i>Saint-Laurent-Les-Églises</i> | Claudine ROUX | Stéphane TALABOT |
| <i>Saint-Léger-La-Montagne</i> | Gisèle JOUANNETAUD | Jean-Pierre NATHIE |
| <i>Saint-Priest-Taurion</i> | Claudette ROSSANDER | Bernard DUPIN |
| <i>Saint-Sulpice-Laurière</i> | Jean-Michel PEYROT | Nicolas VANDERLICK |
| <i>Saint-Sylvestre</i> | Angélique TERRANA | Bernard GIBAUD |
| <i>Thouron</i> | Max BASCANS | Bruno ARNAUDEAU |
| <i>Vaulry</i> | Bernard PEIGNER | Alain MORY |

Décision adoptée à l'unanimité.

IX. Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de l'Ardour – Retrait de la Commune de Saint Sulpice Laurière

La Commune de Saint-Sulpice-Laurière avait adhéré au Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de l'Ardour en matière de gestion de l'eau, et de Service Public d'Assainissement Non Collectif.

La Communauté de Communes ELAN étant compétente en matière de Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC), elle demande, au titre de la subrogation substitution de la Commune de Saint-Sulpice-Laurière, le retrait de cette dernière, en matière de gestion du SPANC.

Décision adoptée à l'unanimité.

X. Élection des représentants du Syndicat Départemental pour l'Élimination des Déchets ménagers et assimilés (SYDED)

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes ELAN au sein du SYDED.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|---------------------------|------------------------|
| M. Jean-Jacques DUPRAT | Mme Angélique TERRANA |
| M. Rafaël SOLANS EZQUERRA | Mme Gisèle JOUANNETAUD |
| Mme Hélène DELOS | M. Bernard LAUSERIE |
| M. Jean-Paul POULET | M. Olivier CHATENET |

Décision adoptée à l'unanimité.

XI. Élection des représentants du Syndicat Intercommunal d'Études et de Programmation de l'Agglomération de Limoges (SIEPAL)

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner 18 délégués titulaires et 18 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes ELAN au sein du SIEPAL.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|-------------------------|-------------------------|
| M. Stéphane CHÉ | M. Olivier CHATENET |
| M. Bernard TROUBAT | M. Michel JANDAUD |
| M. Bernard LAUSERIE | M. Bernard DUPIN |
| Mme Hélène DELOS | Mme Claudette ROSSANDER |
| Mme Andréa BROUILLE | M. Alain AUZEMERY |
| Mme Élisabeth PETIT | M. Jean-Michel PEYROT |
| M. Jacques PLEINEVERT | M. Jean-Paul POULET |
| Mme Jany-Claude SOLIS | M. Patrick ROBERT |
| Mme Claudine ROUX | M. Stéphane TALABOT |
| M. Jean-Marie HORRY | Mme Béatrice TRICARD |
| M. Jean-Jacques DUPRAT | M. Jean-Pierre PORTE |
| M. Jean-Michel BERTRAND | M. Laurent BOURDIER |
| M. Vincent CARRÉ | M. Max BASCANS |
| M. Franck MAITRE | Mme Gisèle JOUANNETAUD |
| M. Daniel PERROT | M. Manuel PERTHUISOT |
| M. Jean-Marc LEGAY | M. Bernard PEIGNER |
| M. Fabien DUPUY | Mme Angélique TERRANA |
| M. Pierre VALLIN | Mme Chantal PIQUET |

Décision adoptée à l'unanimité.

XII. Élection des représentants du Syndicat Mixte d'Aménagement du Bassin de la Gartempe et de ses Affluents (SMABGA)

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner 10 délégués titulaires et 10 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes ELAN au sein du SMABGA.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|-------------------------|----------------------------|
| M. Jean-Michel BERTRAND | Mme Gisèle JOUANNETAUD |
| M. Jean-Pierre BOURDET | Mme Sandra GOURONG |
| M. Jean-Paul POULET | M. Christophe SIMARD |
| M. Jean-Marie HORRY | M. Denis MARTINIE |
| M. Hugo BOURDIN | M. Georges VAUZELLE |
| M. Alain AUZEMERY | M. Jean-Mickael DOUDET |
| Mme Frédérique GAINANT | M. Alain MORY |
| Mme Michèle PERROT | M. Geneviève VERGÉ BEAUDOU |
| M. Jérôme GABAUD | M. Thierry METAIS |
| M. Jean-Marc LEGAY | M. Michel JANDAUD |

Décision adoptée à l'unanimité.

XIII. Élection des représentants du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne (SABV)

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner 3 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes ELAN au sein du Syndicat d'Aménagement du Bassin de la Vienne.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|-------------------------|-----------------------|
| M. Jean-Michel BERTRAND | M. Pascal PAGNOU |
| M. Olivier CHATENET | M. Bernard LAUSERIE |
| M. Patrick ROBERT | Mme Angélique TERRANA |

XIV. Élection des représentants du Syndicat de Voirie de la Région de Bessines-sur-Gartempe

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire il est nécessaire de désigner 11 délégués titulaires et 11 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes ELAN au sein du Syndicat de Voirie de la Région de Bessines-sur-Gartempe.

Lors du conseil communautaire du 09 juillet 2020, 9 conseillers ont été désignés, il faut donc désigner 2 délégués titulaires supplémentaires et 2 délégués suppléants supplémentaires.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|------------------------|--------------------------|
| M. Jean-Claude THOMAS | M. Bernard PEIGNER |
| M. Michel JANDAUD | M. Olivier CHATENET |
| M. Jean-Marie HORRY | Mme Marie-Claude SERVAES |
| M. Thierry METAIS | M. Max BASCANS |
| M. Gérard BOUTHIER | Mme Elisabeth PETIT |
| M. Philippe DOYELLE | Mme Béatrice TRICARD |
| Mme Michèle PERROT | M. Jean-François LEBLANC |
| M. Pierre VALLIN | M. Jean-Michel BERTRAND |
| Mme Marie-Line GANDOIS | M. Franck MAITRE |
| M. Jean-Marc LEGAY | Mme Claudine ROUX |
| M. Fabien DUPUY | M. Jean-Michel PEYROT |

Décision adoptée à l'unanimité.

XV. Élection des représentants de la Mission Locale Rurale

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner 4 délégués titulaires et 4 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes ELAN au sein de la Mission Locale Rurale.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|----------------------|-----------------------|
| Mme Marina VERGNOUX | Mme Nathalie NICOLAUD |
| M. Max BASCANS | Mme Hélène DELOS |
| M. Pierre VALLIN | M. Jean-Marie HORRY |
| Mme Béatrice TRICARD | Mme Michèle PERROT |

Décision adoptée à l'unanimité.

XVI. Élection des représentants du Syndicat Intercommunal des Eaux (SIE) de l'Ardour

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner 2 représentants titulaires et 1 représentant suppléant.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRES | SUPPLÉANT |
|-----------------------|-----------------------|
| M. Jean-Marc LEGAY | M. Nicolas VANDERLICK |
| M. Jean-Michel PEYROT | |

Décision adoptée à l'unanimité.

XVII. Élection des représentants du Syndicat Mixte DORSAL

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner 2 délégués titulaires et 2 délégués suppléants pour représenter la Communauté de communes ELAN au sein du Syndicat Mixte DORSAL.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRES | SUPPLÉANTS |
|---------------------|------------------------|
| M. Jean-Marie HORRY | M. Max BASCANS |
| M. Bernard LAUSERIE | Mme Gisèle JOUANNETAUD |

Décision adoptée à l'unanimité.

XVIII. Élection des représentants du Centre d'Action Sociale d'Ambazac

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes ELAN au sein du Centre d'Action Sociale d'Ambazac.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|---------------------|------------------|
| Mme Marina VERGNOUX | M. Kévin GOUDARD |

Décision adoptée à l'unanimité.

XIX. Désignation des représentants de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant pour représenter la Communauté de communes ELAN au sein de cette commission.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRE | SUPPLÉANT |
|------------------|---------------------------|
| M. Pierre VALLIN | M. Rafaël SOLANS EZQUERRA |

Décision adoptée à l'unanimité.

XX. Désignation des représentants du Comité de jumelage – Amideurope

Suite aux élections intercommunales et à l'installation du nouveau Conseil Communautaire, il est nécessaire de désigner 5 délégués titulaires pour représenter la Communauté de communes ELAN au sein du Comité de jumelage – Amideurope.

Le Conseil Communautaire désigne les représentants suivants :

| TITULAIRES |
|----------------------|
| M. Laurent BOURDIER |
| M. Patrick ROBERT |
| Mme Sandra GOURONG |
| Mme Béatrice TRICARD |
| M. Max BASCANS |

Décision adoptée à l'unanimité.

XXI. Questions diverse

- Pierre VALLIN questionne sur les éléments concernant :
 - L'indemnisation des frais de déplacements des élus
 - La minoration des indemnités pour absentéisme

Alain AUZEMERY répond que ces points seront étudiés pour les intégrer dans le règlement intérieur. Il précise qu'une astreinte des élus sera également à envisager.

- Sollicitation de la fédération de chasse : déchets de venaison : sujet qui sera auparavant traité par le conseil des maires
- Hélène DELOS questionne sur l'existence de crédits budgétaires pour la formation des élus. Le président lui propose de se rapprocher de l'AMF qui organise des formations.
- Agenda :
 - Séminaire :
 - 28 août 2020 – de 9h00 à 17h00 élus et agents
 - 29 août 2020 – de 9h00 à 13h00 uniquement les élus
 - Conseil communautaire :
 - 17 septembre 2020 – 18h00
 - 22 octobre 2020 – 18h00
 - 19 novembre 2020 – 18h00
 - 17 Décembre 2020 – 18h00
 - Bureau :
 - 25 août 2020 – 18h00
 - 7 septembre 2020 – 18h00 (date à décaler)
 - 21 septembre 2020 – 18h00
 - 5 octobre 2020 – 18h00

- 19 octobre 2020 – 18h00
- 2 novembre 2020 – 18h00
- 16 novembre 2020 – 18h00
- 30 novembre 2020 – 18h00
- 14 décembre 2020 – 18h00
- Conseil des Maires :
 - 3 septembre 2020 – 18h00
- CLECT :
 - 9 septembre 2020 – 18h00
- CUC :
 - 8 octobre 2020 – 18h30
 - Date à définir semaine 43
 - 5 novembre 2020 – 18h30
- Commission développement économique :
 - 23 septembre 2020 – 18h00